

Communiqué de presse
Lancy, le 20 juin 2024



La Ville de Lancy introduit sa première « allocation rentrée » pour les enfants lancéens

Pour soutenir les familles lancéennes et faire face à l'augmentation du coût de la vie, le Conseil administratif délivrera ses premières « allocations rentrée » en 2024.

100 francs par enfant

D'un montant de 100 francs par enfant, l'octroi de cette allocation est possible pour les élèves de l'école primaire, âgés de 4 à 11 ans (1P – 8P). Les conditions : être domicilié-e à Lancy (peu importe l'école fréquentée) et bénéficier du subside de l'assurance-maladie.

Ce soutien financier, délivré pour la première fois à Lancy, est destiné aux familles qui nécessitent une aide pour l'achat de fournitures scolaires pour leurs enfants (pantoufles, cartables, etc.).

3'500 enfants potentiellement concernés

Les demandes peuvent directement être soumises depuis un [formulaire en ligne](#) et doivent se faire entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2024. Un courrier a été envoyé le 27 mai dernier aux familles potentiellement concernées (3'500 enfants) pour les informer de la nouveauté.

Le Service des affaires sociales et du logement de la Ville de Lancy se tient à disposition des habitant-es en cas de difficulté pour remplir le formulaire.

Plus d'informations : www.lancy.ch/allocation-rentree-scolaire

Contact

Salima Moyard, conseillère administrative en charge des affaires sociales et du logement
s.moyard@lancy.ch

La Ville de Lancy compte plus de 650 collaboratrices et collaborateurs investi-es au quotidien auprès de ses 36'900 habitant-es. Avec plus de 2'300 entreprises - de la PME/PMI à la multinationale - établies sur son territoire offrant près de 19'000 emplois, le dynamisme économique communal est attractif. Bénéficiant d'une situation géographique centrale, elle se trouve au cœur du développement d'un nouveau pôle urbain (PAV) et dispose de deux gares du Léman Express reliant Lancy à toute l'agglomération franco-valdo-genevoise.

